

Pour toute réservation, expédier cette demande au :

Village de Corail : 80 Av de Bourbon - 97434 Saint Gilles Les Bains	Réservation téléphonique : 0262 24 29 29
--	--

A remplir au stylo noir

NOM : MR, MME :

PRENOMS :

N° ALLOCATAIRE

--	--	--	--	--	--	--	--

 Tél :

ADRESSE :

PROFESSION MR : NOM DE L'EMPLOYEUR :

PROFESSION MME : NOM DE L'EMPLOYEUR :

DATES DE SEJOUR

Du au	Du au
ou du au	ou du au
ou du au	ou du au

COMPOSITION DE LA FAMILLE QUI DOIT SEJOURNER AU VILLAGE

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
MR			
MME			
ENFANT(S) A CHARGE BENEFICIAIRE(S) DE PRESTATIONS FAMILIALES*			

**Sont exclus les enfants non bénéficiaires de prestations familiales servies par la Caf*

**Je soussigné(e) M, MMEcertifie sincères et exactes les déclarations
ci-dessus sachant que toute fraude ou fausse déclaration m'exposerait aux sanctions prévues par la loi.**

Fait à..... Le

Signature :

CADRE RESERVE A LA STRUCTURE

Séjour du : au	Cachet et signature :
Coût du séjour :	



Le Village De Corail A Saint Gilles-Les-Bains
Ouvert toute l'année, ce village créé par la Caisse d'Allocations
Familiales de la Réunion est géré par le Département.

Des logements climatisés et entièrement meublés

- **Le studio** prévu pour héberger **2 à 4 personnes**, comprend une chambre avec salle d'eau, un W.C indépendant, des placards de rangement, une varangue, une kitchenette et une batterie complète de cuisine.
- **Le deux-pièces** prévu pour héberger **4 à 6 personnes** correspond à 2 studios.
- **Le trois-pièces** prévu pour héberger **8 à 10 personnes** correspond à 3 studios.

Des parties communes

- Un **pavillon collectif** où vous pouvez trouver différents services tels que : accueil, informations, bibliothèque et télévision.
- Un **service de restauration** sur commande.
- Une **terrasse bar**.
- Une **piscine**.

Entretien du logement et autres prestations

L'entretien du logement est laissé à la charge de la famille.

Les **draps** sont fournis à raison d'une paire par lit occupé, par contre **les serviettes de toilette**, de **table** et les **produits d'entretien** ne le sont pas.



POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous devez :

1. Être allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion,
2. Avoir au moins un enfant à charge bénéficiaire des prestations familiales,
3. Ne pas avoir un quotient familial supérieur à 650 € par mois.

Participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans la limite de 80 % du montant de la facture

Modalités de versement

Le versement du montant de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales se fait directement aux **Villages des Australes**.

Observations

L'aide au temps libre est accordée pour vous, votre conjoint(e) et vos enfants bénéficiaires d'allocations familiales à raison d'un seul séjour par famille et par année de campagne.

Pour les autres membres de votre famille, veuillez contacter directement **le Village Corail**.

L'aide de la Caf est accordée pour des séjours égaux ou supérieurs à 3 nuits et dans la limite du plafond maximum par famille et par an.

LA DURÉE DU SEJOUR EST FIXÉE PAR LE VILLAGE CORAIL EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES